



## Procédure d'obtention du passeport

Avant de vous présenter à l'administration communale, veuillez verser une taxe qui est au profit de l'Etat sur le compte CCP suivant :

***IBAN LU46 1111 1298 0014 0000***

Titulaire du compte : Bureau des Passeports  
Communication : Demande de passeport **Noms + Prénoms**

Versement à effectuer pour l'obtention du passeport :

- Titulaire de moins de 4 ans : 30 €
- Titulaire de plus de 4 ans : 50 €
- Demande d'urgence : 150 €

Une preuve de paiement est à présenter à l'agent communal lors de la demande de passeport.

La photo est prise sur place lors de la demande de passeport.

Veuillez noter que vous devrez également payer une taxe de chancellerie communale lors de votre demande à l'administration communale.